

Collège de la Coutancière

Les instances du collège

Au collège, la composition des instances est plurielle, de façon à s'enrichir des points de vue des différents membres. Certains sont des représentants élus. D'autres sont des membres de droit.

Chaque instance a un rôle particulier à remplir pour l'ensemble des décisions qui sont prises au sein du collège.

Être membre d'une instance, c'est participer de manière active aux décisions qui orientent la vie du collège.

Le conseil d'administration

C'est l'instance des grandes décisions d'orientation du collège. Composé de 14 membres, il se réunit plusieurs fois dans l'année (5 à 6 fois) afin d'élaborer les orientations stratégiques et budgétaires du collège.

Le conseil pédagogique

C'est l'instance qui prépare les orientations pédagogiques du collège. Composée, de façon élargie, par l'ensemble des enseignants du collège, c'est l'instance privilégiée pour la concertation et la coordination pédagogique. Le conseil pédagogique se réunit tous les deux mois afin de concevoir collectivement les axes et les activités pédagogiques (approche par compétences, modalités d'évaluation, projets pédagogiques communs, etc).

La commission éducative

La commission éducative peut être amenée à se réunir pour un élève afin de trouver des solutions à un problème de scolarité qui n'a pas pu être résolu par les propositions d'accompagnement faites à l'élève. Elle invite l'élève et ses parents à réfléchir avec les enseignants de la classe et le CPE à des modalités concrètes qui permettraient de sortir du problème de scolarité.

Le conseil de classe

C'est une instance spécifique à chaque classe qui est chargée du suivi des acquis des élèves et de l'accompagnement à leur scolarité et à leur orientation. Composée des enseignants de la classe ainsi que des représentants des élèves et des parents, le conseil de classe se réunit chaque semestre pour formuler des bilans de scolarité et conforter, pour certains élèves, des modalités d'accompagnement. Au premier semestre, les équipes pédagogiques se réunissent au mois de novembre pour les bilans intermédiaires de début d'année afin d'identifier les élèves qui auraient besoin d'un accompagnement spécifique.

Le conseil de la vie collégienne

C'est l'instance qui formule des propositions sur l'organisation générale de la scolarité, sur le bien-être des élèves, sur le climat scolaire et qui favorise la participation des élèves à la vie du collège. Composée majoritairement par des représentants d'élèves, il se réunit plusieurs fois par an pour élaborer des propositions concrètes d'actions qui émanent des élèves.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Cette instance contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté en proposant, chaque année, un plan d'actions concrètes dans ces deux domaines. Sa composition plurielle permet de réunir les différents acteurs intervenants sur ces thématiques afin que les actions proposées permettent des réponses adaptées aux besoins identifiés.